

Le site d'information des officiers de Port et des Capitaineries

Articles de janvier 2015

mercredi 21 janvier 2015

Campagne mutations 2015/5

Vous trouverez ci-dessous les listes des postes vacants et susceptibles d'être vacants de la campagne mutation 2015/5.

Les postes sont à pourvoir au 1er mai 2015.

Les CAP sont pour **les officiers de port adjoints, le 5 mars 2015**, pour **les officiers de port, le 17 mars 2015**.

La campagne de mutation 2015/9 débutera normalement en mars avec des CAP en mai et une date de ralliement au 1er septembre 2015.

La date limite d'arrivée des PM 104 dans les services d'accueil est fixée au 10 février 2015.

* [liste 1 des postes vacants OP 2015](#)

* [liste 2 des postes vacants OP 2015](#)

* [liste 1 des postes vacants OPAdjoints 2015](#)

* [liste 2 des postes vacants OPAdjoints 2015](#)

Petites précisions et non des moindres, la liste 2 des officiers de port adjoints comporte la place de commandant adjoint du GPM Guyane. Je laisse volontairement en place cette annerie de l'administration pour qu'elle leur saute aux yeux (je suis encore rêveur). Même chose dans la liste 2 des OP, le poste de Lieutenant pour le GPM de Guyane ne devrait pas se trouver là.

Donc vérifiez bien les intitulés de poste en remplissant vos PM 104.

Eric

jeudi 8 janvier 2015

Communiqué

Réaction de FORCE OUVRIERE

Le Bureau confédéral de FORCE OUVRIÈRE dénonce avec force l'acte barbare commis dans les locaux de Charlie Hebdo.

Il apporte son soutien et sa solidarité aux proches des victimes et à l'ensemble de la rédaction de Charlie Hebdo et rappelle que la liberté d'expression et la liberté de la presse sont des libertés démocratiques fondamentales.
Paris, le 7 janvier 2015

Charlie Hebdo La FEETS FO condamne l'attentat et exprime sa profonde indignation

La FEETS-FO condamne l'attentat perpétré contre Charlie Hebdo et exprime sa profonde indignation. Elle apporte tout son soutien aux familles des victimes et des blessés.

En s'attaquant à ceux et celles qui, par leur talent, rejettent l'obscurantisme, l'ordre établi et agissent en rebelles, les auteurs de ces crimes proclament leur servitude à l'ignorance, la barbarie et leur foi dans le totalitarisme.

Construite en son temps par des Hommes libres combattant le fascisme, le nazisme et le totalitarisme, la FEETS-FO affirme avec force son attachement à la liberté, valeur fondamentale de la République.

Face à la barbarie, plus que jamais, nous défendrons la liberté et la laïcité.

Dès à présent, la FEETS-FO, avec la confédération Force Ouvrière, encourage ses militants et ses adhérents à participer aux manifestations en défense des valeurs de la République.

Paris, le 8 janvier 2015

Jean Hédou

Lundi 5 janvier 2015

Petites news de tout début 2015

Prime uniforme

Il semblerait que la prime uniforme de 130 euros, payée habituellement en décembre, ne l'ai pas été cette année. Nous avons demandé par mail en date du 23 décembre, les raisons de cet oubli. A ce jour aucune réponse que nous mettrons sur le dos des vacances. Dès aujourd'hui nous avons relancé GAP 41 une dernière fois avant de taper plus haut.

Code des Transports

La codification de la partie réglementaire du Code des Transports est enfin paru au J.O. Cette codification était l'Arlésienne car nous l'attendions depuis la parution du Code des Transports en octobre 2010 et beaucoup d'entre nous pensions ne jamais la voir paraître.

C'est fait, c'est le décret 2014-1670 du 30 décembre 2014 et paru au J.O du 31 décembre 2014, relatif aux dispositions du livre III de la cinquième partie réglementaire du code des transports et à leur adaptation à l'outre-mer.

La partie réglementaire du code des ports maritimes est donc devenue caduque!
Vous retrouverez le décret sur officierdeport.com dans la bibliothèque et ci-dessous.

Adhésions au SNOF FO

Le formulaire d'adhésion au SNOF FO sera mis en ligne samedi 17 janvier à l'issue de l'assemblée générale du syndicat qui se tiendra à Paris le 15 janvier 2015. Vous retrouverez le formulaire dans les emplacements prévus à cet effet dans les différentes pages du site.

* [Décret 2014-1670 du 30 décembre 2014 relatif à la partie réglementaire du code des Transports \(ex partie R du CDPM\)](#)

Eric